

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction par curetage/grattage des nids naturels en boue présents (= nids occupés durant la saison de reproduction 2023, nids anciens inoccupés en 2023 et restes de nids). Destruction par enlèvement manuel ou mécanique des structures en bois utilisées jusqu'alors par les oiseaux pour accrocher les nids (Hirondelle de fenêtre) ou construire des nids dans les cavités (Moineau domestique). Ces opérations auront lieu durant l'automne 2023, en dehors de la saison de reproduction.

Altération Préciser : Le remplacement des pans de bois inclinés par des pans de PVC en disposition horizontale (arrachage/remplacement) va altérer les capacités d'accueil telles qu'elles existent à l'heure actuelle. Ces opérations auront lieu durant l'automne 2023, en dehors de la saison de reproduction.

Dégradation Préciser : Le remplacement des matériaux actuels (bois) par une autre matière (PVC) est de nature à dégrader les capacités d'accueil des nids (matériaux moins propice à l'accroche de la boue). Pour remédier à cela, il est prévu d'insérer des dispositifs jugés aptes à faciliter l'accroche et le maintien des boulettes de boue.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Les opérations seront encadrées et accompagnées par un.e naturaliste, écologue de formation (Master 2 ou équivalent) spécialisé.e en ornithologie

Formation continue en biologie animale Préciser : Le ou la naturaliste missionné.e sur le projet aura au moins 2 années d'expérience de Chargé.e d'études ornithologiques au sein de la structure

Autre formation Préciser : La structure sélectionnée pour l'accompagnement des travaux pourra témoigner d'expériences en matière de délocalisation de colonies d'hirondelles

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Démarrage souhaité des travaux pour la mi-novembre 2023. Clôture des travaux pour ou la date : le 15 mars 2024 au plus tard.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts-de-France

Départements : Pas-de-Calais

Cantons : Arras - 2

Communes : ATHIES (62223)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Information et sensibilisation des habitants de la commune, en particulier les élèves de l'école communale et personnel associé.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Les 30 nids considérés comme "actifs" seront remplacés par 30 nichoirs en béton de bois installés avant le démarrage de la saison de reproduction 2024. Les nouvelles dispositions du cache-moineaux en PVC ne permettant pas de faciliter l'accroche des nichoirs, ces derniers seront installés environ 1 m plus bas que l'emplacement actuel des nids naturels, accrochés sur les linteaux horizontaux des fenêtres de l'école. Cette proposition est jugée efficace dans la mesure où au moins un nid d'hirondelle de fenêtre actif a été contacté dans une même disposition, témoignant d'une acceptabilité de la disposition par les oiseaux de la colonie.

Suite sur papier libre

(voir dossier joint)

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : La colonie est ancienne (présence depuis 40 ans au moins) et jugée d'importance à l'échelle locale.

Un état 0 "avant travaux" a été réalisé par des ornithologues du Groupe ornithologique et naturaliste (agrément régional Hauts de France), dit GON, permettant à la Puissance publique de disposer d'un état des lieux jugé fiable.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : La Commune d'Athies a prévu de mettre en oeuvre un suivi annuel de la colonie d'Hirondelle de fenêtre (et autres espèces protégées, dont le Moineau domestique) pendant une durée de 5 ans. Un bilan global et récapitulatif sera réalisé en année N+5. Les suivis seront réalisés par des naturalistes ; les bilans partagés avec la DREAL, la DDTM et le CSRPN.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Athies
le
Votre signature